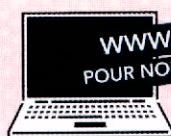
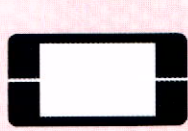


BUZZNESS *mf*



Elles font la loi

SUR LE NET

ON TROUVE TOUT
SUR INTERNET, Y COMPRIS
DES CONSEILS JURIDIQUES
EN LIGNE. DES AVOCATES
NOUS RACONTENT LEUR
EXPÉRIENCE. **PAR** FANNY DALBERA.

Les avocats, jusqu'à un passé récent, avaient interdiction de se présenter à leurs éventuels clients par un intermédiaire. Ce n'est manifestement plus le cas puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire sur des plateformes de référencement où ils donnent à voir leurs compétences et proposent une première mise en relation, voire une consultation en ligne. C'est un atout indéniable notamment pour les débutants qui se constituent ainsi une clientèle. C'est aussi un avantage pour les justiciables, souvent inquiets à l'idée de s'adresser à des professionnels du droit : « Qui choisir ? », « Et si je ne m'entends pas avec défenseur que j'ai contacté ? », « Combien cela va-t-il me coûter ? »... Autant d'interrogations immédiatement mise à plat sur Internet, où l'on a accès à toute l'information



BUZZNESS *mf*

« C'est plus facile d'aborder un avocat via Internet »

Nolwenn Leroux, 35 ans, avocate spécialiste de droit de la famille, elle a un site (avocat-leroux.com), un blog, et elle est présente sur les réseaux sociaux.

« Quand j'ai mis en place mon premier site, en 2009, je n'y croyais pas. Je me disais "Mais qui va aller choisir son avocat sur Internet ?" Aujourd'hui, j'estime que 70% de ma clientèle arrive via mon site ! Je n'ai presque plus de premier contact par téléphone. Je pense que les gens trouvent plus facile d'aborder un avocat via le Web. En 2012, j'ai changé de

formule, je voulais quelque chose de plus vivant, qui s'accorde avec ma présence sur les réseaux sociaux et sur mon blog. Les questions que l'on me pose directement, si elles sont simples ou appellent une réorientation, j'y réponds volontiers. Mais pas plus. Je ne conçois ma présence sur le Web que comme une fenêtre informative et pour montrer mon état d'esprit. »



« Je diffuse aussi mes articles sur Facebook »

Murielle Cahen, avocate, spécialiste en droit Internet et vétéran du Web.

« J'ai mon propre site (murielle-cahen.com) depuis 1987 ! Il a toujours eu beaucoup de contenu, dès le début il faisait environ 200 pages. Il m'a permis de faire des recherches et de m'exprimer dans un droit que je ne connaissais pas à l'époque : le droit des nouvelles technologies et de l'informatique. J'ai donc, grâce à ces connaissances, obtenu un certificat de spécialisation en droit des nouvelles technologies et informatique, délivré, sur examen, par l'Ordre des avocats. Depuis, je suis aussi sur Facebook ; ce réseau me sert à diffuser des articles qui sont publiés sur mon site. Grâce à Internet, je ne fais plus rien sans avoir l'accord complet des clients sur mon travail. Les mails me permettent d'être réellement beaucoup plus réactive. »

À QUI S'ADRESSER ?

Ils sont nombreux, les sites qui mettent en relation avocats et justiciables. Sous forme d'annuaires, le site **avocat.net** offre une vitrine pour une mise en contact avec des professionnels référencés par son intermédiaire. **legavox.com** réunit tous les avocats blogueurs. Une bonne manière de repérer un spécialiste ou une plume qui vous plaît. Le même groupe édite **conseil-juridique.net**, l'un des pionniers du genre, qui offre annuaire, mise en relation et possibilité de poser une question avec réponse par téléphone ou par écrit. Préférez l'écrit, a priori l'assurance que l'avocat aura pris la distance et le temps de réflexion nécessaires.

« Sur le Web, les gens pensent que tout est gratuit »

Vanessa Fitoussi, 38 ans, avocate spécialiste en droit du permis de conduire et auteure du blog legavox.fr/blog/maitre-vanessa-fitoussi/

« J'ai un site depuis que je suis installée et je tiens un blog où je parle essentiellement de droit routier. Mais je ne fais pas de consultations en ligne. Internet a changé ma manière de travailler. Sur les questions de permis de conduire, il faut être très réactif, le site me permet de disposer d'un relais vraiment efficace, d'être en contact avec les clients de manière instantanée. Mais il faut être clair sur les limites de son intervention via Internet. Sur le Web, les gens pensent notamment que tout est gratuit. Cela ne peut pas être le cas en l'occurrence. »

